

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

Les chancards et les profiteurs

Vous entendez bien qu'il s'agit de cette catégorie de gens pour qui la guerre a été l'occasion rarissime de gagner des fortunes en un temps et deux mouvements ou de sortir de la gêne lamentable dans laquelle ils étaient plongés grâce à de bons marchés de fournitures militaires ou de lucratives occupations obtenues on ne sait comment et avec quels concours.

Sans chercher ailleurs, nous avons à Tunis quelques spécimens de ces chancards qui ont su s'insinuer dans quelques bons fromages ou obtenir de gré à gré de fructueux marchés qui leur permettent d'attendre sans souci la fin des hostilités, celles-ci dureraient-elles encore plusieurs années...

Et naturellement, plus la guerre durera plus leur pelote s'arrondira, car vous pensez bien qu'ils ne lâcheront pas le morceau auquel ils sont accrochés et qu'ils multiplieront les efforts pour continuer à recevoir des commandes qui leur permettent de continuer à voir la guerre de loin, de très loin du front, tout en empaillant des sacs d'écus.

Parmi tous ces chancards et profiteurs, il en est, nous le reconnaissons volontiers, qui sont *right man in the right place* et pour lesquels aucune objection ne saurait être soulevée, mais il en est d'autres qui, hélas ! soit malchance, soit manque de capacités commerciales ou toute autre raison, ont eu des malheurs et succombé à la peine, c'est tout juste si le Tribunal de commerce, par pitié, leur fit l'aumône de la liquidation judiciaire au lieu de les déclarer en état de faillite.

Avec quels concours, grâce à quelles protections ces épaves de l'âpre et dure lutte commerciale ont-elles pu être privilégiées et obtenir ces fonctions lucratives auxquelles nous faisons allusion ?

Est-ce pour permettre aux créanciers qui ont consenti des réductions sérieuses, ne pouvant faire autrement, de rentrer dans leurs pertes ?

Si c'est la raison qui a guidé les autorités compétentes pour octroyer ces marchés ou ces emplois, alors ce serait tant mieux, elles ont dû recevoir force félicitations bien qu'au fond on puisse penser qu'il est surprenant de voir donner la préférence à des personnages qui n'ont même pas su gérer honorablement leurs propres affaires et qui ne paieront probablement pas leurs créanciers, on aurait pu, sans trop chercher, faire de meilleurs choix.

Mais il est encore temps de revenir sur des erreurs, car si nous avons pris le dessus sur nos ennemis, ils ne sont malheureusement pas encore au bout de leurs ressources et prêts à rendre les armes.

Nous les y obligerons, certainement avec le concours de nos alliés, mais cela peut durer encore quelque temps, peut-être un an, et il ne faut pas que les chancards puissent continuer plus longtemps

à bénéficier de faveurs auxquelles ils n'ont nul droit et ne sauraient prétendre.

Leur continuer serait prêter doublement le flanc à la critique.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

LE PRIVILÈGE de la Banque de l'Algérie

—(0)—

Le public se demande anxieusement si le Gouvernement osera, à la faveur des tristes événements en cours, proroger le contrat de la Banque de l'Algérie qui expire en 1920.

Cela ne nous semble pas possible, et pourtant, si nous en croyons les nouvelles parvenues de Paris, on aurait tenté ce coup de jarnac contre l'Afrique du Nord.

Nous espérons que le Gouvernement ne voudra pas se prêter aux combinaisons de la Banque de l'Algérie qui créeraient un malaise général en Algérie comme en Tunisie, où l'on est très loin d'être satisfait des agissements douteux de cette Société anonyme, dont le capital, de 25.000.000, représente à peine le quinzième du papier émis.

Un de nos lecteurs nous a assuré que dans une petite ville du Midi, personne n'avait voulu lui changer un billet de cent francs, dont il avait le plus grand besoin, finalement il eut la chance de rencontrer un algérien qui s'empressa de lui rendre ce service et il dut faire cinquante kilomètres pour se débarrasser de ses autres billets moyennant un change de cinq pour cent plus les frais du déplacement, soit une perte de soixante francs pour une somme de huit cents francs.

Mais cette histoire n'est que peu de chose à côté des griefs légitimes et sérieux que l'Algérie et la Tunisie nourrissent à l'endroit de cet établissement financier qui paraît n'avoir d'autre souci que de grossir outre mesure ses bénéfices et auxquels il serait juste d'associer les deux colonies pour une part qui ne saurait être inférieure à cinquante pour cent des bénéfices nets.

Au fait, pourquoi ne mettrait-on pas aux enchères publiques le privilège dont jouit actuellement la Banque de l'Algérie d'émettre du papier-monnaie ?

Nous parlons ici spécialement pour la Tunisie, mais l'Algérie pourrait user du même procédé.

Il va sans dire que l'adjudication serait restreinte entre des banques sérieuses agréées par nos autorités et par les ministres compétents à Paris.

Nous pourrions trouver dans cet affermage une source importante de revenus qui seraient les bienvenus pour le développement et la prospérité du pays.

LE SEMAINIER.

P. S. — Nous sommes heureux de nous trouver en communion d'idées avec le président de la Chambre de Commerce de Bône, notre ami Dominique Bertagna, délégué financier et conseiller général de Bône, qui a fait à notre confrère « l'Action Algérienne, Tunisienne et Marocaine », de Paris, 64, avenue Félix Faure, une déclaration conforme à ce que nous demandons : participation aux bénéfices en raison du privilège d'émission de papier monnaie avec obligation d'assurer les prêts dont les gouvernements d'Algérie ou de Tunisie auraient besoin pour leur développement économique à un taux très réduit.

NOS ÉCHOS

Dans la Légion d'honneur

Parmi les dernières nominations dans la Légion d'honneur faites sur le front à des civils par M. le Président de la République figure M. Bonnefoy-Sibour, sous-préfet de Béthune.

Si nous ne nous trompons, le nouveau légionnaire serait le fils de M. Bonnefoy-Sibour, sénateur du Gard, maire de Pont-Saint-Espirit et le neveu de Mme et M. Paul Dumas, le distingué président de notre Tribunal civil.

Le maire de Constantine

Il y a longtemps que nous avons donné notre opinion sur le maire de Constantine, M. Morinaud, conseiller général et délégué financier, dont l'activité dévorante fait de Constantine une des villes les plus favorisées en temps normal et surtout pendant ces temps troubles de guerre.

Les mesures radicales ne l'effrayent pas et il sait les employer au mieux de ses administrés.

Toujours sur la brèche, toujours sur le qui-vive, rien ne lui échappe, pas même les millions qu'il guette au passage pour la transformation et l'embellissement de sa chère cité qui devient peu à peu une des plus belles et si charmantes, où il fait si bon, vivre et à bon marché, qu'on ne voudrait plus la quitter quand on s'y trouve de passage.

Quels changements depuis une quinzaine d'années ! Si un miracle pouvait faire ressusciter les Constantinois que nous avons connus il y a quelque trente-cinq ans, ils ne reconnaîtraient plus leur Constantine, ils resteraient ébahis, pétrifiés d'admiration.

Jamais, eux, n'auraient songé à tout ce qui s'est fait d'utile et d'agréable en ces dernières années. Nous n'avons connu qu'un homme, qui a peut-être servi d'exemple et de modèle à M. Morinaud : c'est Jérôme Bertagna, ancien maire de Bône, qui rêvait lui aussi de faire de sa ville ce que M. Morinaud rêve de faire de Constantine, la plus coquette et la plus agréable cité du département.

Les exigences de la guerre ne prennent pas au dépourvu le maire de Constantine. Il agit quand il faut. Il veille comme un chien de garde, pourrait-on dire sans l'offenser. Il ne veut pas qu'on ravisse à l'Algérie ce qui lui appartient et doit rester à elle. Nous l'avons vu plusieurs fois appeler télégraphiquement l'attention du Gouverneur général sur telle ou telle exportation qui pouvait léser la colonie.

Il réprouve la spéculation quand elle peut nuire au bien-être de ses concitoyens et se jette en travers pour l'empêcher.

Voici son dernier télégramme du 28 octobre :

« Gouverneur général,

« Alger.

« Vous signalez que, hier marché Kroub, 200 bœufs environ ont été achetés pour Tunis. Avec un tel régime, dans quinze jours, le prix de la viande, déjà excessif, sera inabordable. Vous prie d'interdire de façon absolue l'exportation Tunis.

« Sentiments dévoués.

« MORINAUD ».

Cette fois-ci, M. Morinaud s'est peut-être trompé, car le bétail acheté n'est pas pour Tunis ou la Tunisie, mais destiné au ravitaillement des troupes alliées de Malte, Djeddah ou de Grèce.

M. Morinaud l'ignorait sans doute. Quand il sera renseigné, nul doute qu'il regrettera son intervention.

Nos poilus

Nous avons déjà mentionné la belle conduite devant Verdun du maréchal des logis d'artillerie Victor Valensi, fils de notre honorable et vieil ami Raymond Valensi, ancien vice-président de la municipalité de Tunis, gendre de notre ami

M^r Mossé, avocat au barreau de Tunis.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il était à la fameuse prise de Rancourt, dont il a été tant parlé, où fut tué le malheureux commandant Leclerc qui, quelques instants avant sa mort, avait félicité le jeune sous-officier de sa bravoure et de sa belle conduite au feu.

Sans la mort de ce brave officier, le maréchal des logis Valensi aurait été cité à l'ordre de l'armée et proposé pour la croix de guerre qu'il a obtenue tout de même, ce dont nous le félicitons très amicalement, et la médaille militaire.

Ils sont légion ceux qui, sur le front, perdent le fruit de leur vaillance et de leur courage par suite de la mort de leurs chefs, mais cela ne les empêche pas de recommencer le lendemain, car c'est pour la France qu'ils luttent de toute leur ardeur.

CITATION A L'ORDRE DE L'ARTILLERIE DIVISIONNAIRE

Valensi Victor, maréchal des logis au 5^e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique ; sous-officier observateur de batterie. En liaison aux premières lignes avec l'infanterie, à Verdun et dans la Somme, a fait preuve de beaucoup de courage, de sang-froid et d'initiative en faisant parvenir à la batterie d'utiles renseignements malgré les plus difficiles circonstances.

— Nous adressons nos sincères félicitations au caporal Théodore Roger, Henri Bouyac, fils de notre confrère Bouyac, actuellement mobilisé comme capitaine-interprète, qui a été l'objet de la belle citation à l'ordre de la division ci-dessous :

« Modèle constant de dévouement et de courage. Dans la nuit, a fait preuve du plus magnifique mépris du danger en restant sous un violent bombardement auprès de deux camarades blessés, dont il a ensuite heureusement assuré le transport en terrain découvert à travers une zone violemment bombardée ».

Lors de la récente prise d'armes, plusieurs de nos amis ont reçu des décorations diverses. Nous leur adressons toutes nos félicitations ainsi qu'à tous les braves qui ont fait vaillamment leur devoir sur les divers fronts.

LÉGION D'HONNEUR

Officier :

MM. Felici, chef de bataillon, 4^e bataillon d'Afrique; Tamisier, officier d'administration principal (conseil de guerre); Bakir Khodja, officier interprète principal (conseil de guerre).

Chevalier :

MM. D'espagnat, capitaine de réserve, 4^e chasseurs d'Afrique; Séguin, capitaine de réserve, 4^e zouaves; Michal, officier interprète de 1^{re} classe.

MÉDAILLE MILITAIRE

MM. Jouglà (Germain-Alexandre), gardien; Chodorowicz (René), 2^e classe, 4^e zouaves; Rochat, légionnaire, 1^{er} régiment étranger.

CROIX DE GUERRE

A l'ordre de l'armée :

M. Chovet (Adrien), sous-lieutenant, 4^e zouaves.

A l'ordre du corps d'armée :

M. Moisy, capitaine (affaires indigènes).

A l'ordre de la division :

MM. Dumont, capitaine, 118^e régiment A. L.; Torengo, adjudant, 4^e zouaves; Banchereau (Louis-Adrien), brigadier 4^e chasseurs d'Afrique.

A l'ordre du régiment :

MM. Hannoum (Lucien), caporal, 4^e zouaves; Civik (Henri), 2^e classe, 4^e zouaves; Ali ben Hassen, 2^e classe, 8^e tirailleurs.

CROIX REMISES A DES PARENTS

A l'ordre du corps d'armée :

M. le commandant Delval, pour son fils, sergent au 8^e régiment de marche de tirailleurs; Mme Guillorit, pour son mari, lieutenant au 111^e régiment d'infanterie.

Lettre du Maroc

A côté d'une réclame à jet continu en faveur du protectorat marocain, il convient de placer sous les yeux du public l'intéressante et navrante lettre envoyée de Casablanca au journal *L'Autre France*, de Paris, qui donne un autre son de cloche, le vrai celui-là.

Comme on le verra, il y a loin entre les écrits des thuriféraires à tant la ligne et la réalité; aussi, nos compatriotes, surtout ceux de Bizerte qui sont prêts à jeter le manche après la cognée, feront bien de réfléchir à deux fois avant d'aller planter leur tente au Maroc.

Pour un, comme notre ami Garrenne, qui a su réussir quelques entreprises avantageuses, combien d'autres ont dû reprendre le chemin de la métropole, ruinés jusqu'à la corde, par suite des entraves sans nombre rencontrées sur leur route et qui ne font pas honneur à leurs auteurs.

Voici cette lettre qu'on lira avec attention :

Casablanca, 24 septembre.

Ainsi que le disait excellemment le vieux colon Saurin, « la domination politique, sous quelque forme atténuée ou brutale qu'elle menace ou qu'elle s'offre, n'aura jamais qu'un intérêt moral et platonique si elle ne se traduit pas dans la réalité immédiate et vivante par l'appropriation solide et privative du sol.

La propriété immobilière est le support nécessaire de l'individu, et l'action individuelle est la condition préalable d'une armée collective véritablement décisive.

Sans la propriété possible, facile et rassurée, la pénétration n'est jamais qu'une invasion, une irruption brutale qui traverse et qui s'en va.

S'inspirant de ces principes, Brulard, le vieil Africain, que les Marocains redoutent et à qui ils ont donné le plus beau sobriquet qui se puisse imaginer « L'allouf », le sanglier, rentrant en mars 1913, victorieux de sa campagne des Hahas, conviait à Mogador en la maison de France que présidait superbement M. le consul Lébé, tous les colons et ressortissants français et là, il leur disait :

« Le rail porte plus loin que le canon. Si nous voulons pénétrer, nous implanter, il faut que des établissements soient créés à l'intérieur. Il faut que le Marocain apprenne à nous connaître et à nous aimer, et pour cela, il faut que nous vivions auprès de lui. Colonisez, je vous secondrai, et des ordres seront donnés, tant aux commandants de cercles, qu'aux bureaux de renseignements, de vous faciliter la tâche. Votre œuvre n'est-elle pas une œuvre de colonisation pacifique ».

Il me souvient qu'à ce moment, un vieux Marocain, s'adressant au général, lui dit : « Mon général, nous sommes de votre avis, mais, vos sous-ordres ont, jusqu'à ce jour, mis à nos sorties toutes les entraves possibles. Vous ne savez peut-être pas, que lorsque par exemple, nous allons dans l'intérieur, nous n'avons pas le droit d'avoir sur nous une arme défensive, sans nous exposer aux sanctions prévues en France pour les ports d'armes. Nous sortons seuls, en pays ennemi, sans escorte, risquant allègrement notre vie, et à un carrefour, les agents de vos douanes mobiles, nous fouilleront et verbaliseront.

— Plaisantez-vous, dit le général ? — Je ne plaisante pas, répondit-il, et sa déclaration ayant été corroborée par toute l'assistance, le général dit : « Des mesures seront prises, et vous aurez le droit d'être armés.

Ces mesures, on les attend encore, en territoire ennemi, territoire volontairement incendié par ceux qui en escomptent un bénéfice, un colon n'a pas le droit d'avoir d'armes que son fusil de chasse. Et ce encore, après moult démarches, difficultés et frais bien entendus.

LE LAIT CONCENTRÉ marque LA LAITIÈRE EST UN PRODUIT ALLEMAND Avis important

Il a été prétendu, ces jours derniers, dans un certain nombre de journaux, que la maison ci-dessous est une société anglaise. La raison sociale en langue anglaise, il est vrai, peut produire l'impression qu'il s'agit d'une société anglaise. Un certain nombre de nos amis peut avoir cru dans cette opinion par des déclarations inexactes, voulues ou erronées de représentants de notre concurrence et c'est pourquoi nous jugeons opportun de donner les explications suivantes à notre honorable clientèle :

Notre raison sociale a été choisie, il y a près de cinquante ans, à cause de notre exportation, dans la forme et la langue anglaise, vu que le lait concentré ne trouvait alors des débouchés que dans les pays de langue anglaise. La Anglo-Swiss Condensed Milk Co. aujourd'hui dénommée Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co., est en effet une société constituée avec des capitaux suisses, selon la loi suisse, avec établissement en Allemagne (Bavière), où nous concentrons depuis des années du lait des Alpes allemand, de meilleure qualité, où nous employons des matières premières allemandes, comme le charbon, le sucre, le bois, etc., et où nous payons des salaires à des ouvriers allemands. Notre société est d'une importance appréciable pour l'agriculture, l'industrie et le commerce allemands, également dans le sens que nous sommes des acheteurs importants de produits allemands destinés à nos nombreuses fabriques suisses. Le montant de ces achats dépasse considérablement celui de nos ventes de lait concentré en Allemagne.

En raison de ces faits, nous comptons sur la sympathie de notre estimée clientèle allemande, qui a appris à connaître, notre lait concentré marque La Laitière comme étant de qualité incomparable. Cham (Suisse) et Lindau (Bavière), Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co.,

Odol, dentifrice de Dresde. Ford, automobiles. Pompe centrifuge Weisse & Mousky, de Halle-sur-Saale,

Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

La "Typograph", machine à composer

Suchard, à Loerach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement houpillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerach.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Le gérant : J. Giannitrapani Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

en conservant cet or, elle nous aurait peut-être ri au nez.

Que fallait-il faire ? Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15 10 c. affranchi, 5 c. pour les blessés

TAISEZ-VOUS! MÉFIEZ-VOUS! Les oreilles ennemies vous écoutent

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER A LA COTE D'AZURE

1^{er} Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables 33 jours

délivré du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis, La Ciotat, St-Cyr-sur-Mer-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Samy, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Prix Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Faculté de prolongation d'une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 0/0 du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

2^e Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables jusqu'au 15 mai

délivré du 1^{er} octobre au 15 novembre, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis et toutes gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Minimum de parcours simple : 400 kilomètres. Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1916.

Prix. — Les deux premières personnes paient le plein tarif ; la troisième bénéficie d'une réduction de 50 0/0 ; la quatrième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. pour l'Algérie et la Tunisie, 19, rue de la Liberté, à Alger.

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommandent aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la cire, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Mais, me direz-vous, Monsieur le rédacteur en chef, pourquoi ne proteste-t-il pas ?

Censuré à Paris

Les quelques indépendances qui voulaient s'élever furent broyées, de même qu'en matière judiciaire, la grande voix de la défense, celle de l'avocat (il est vrai qu'ils ont tous une vague sang de journaliste) fut étouffée. L'indépendance fut bannie du Maroc, comme les mauvais anges furent chassés du ciel ; et, par un dahir fameux, l'autocrate décidait que deux barreaux seraient créés au Maroc, l'un à Oudjda et l'autre à Casablanca, mais que, naturellement, leurs membres seraient sous ses ordres.

N'édicait-il pas, en effet, contrairement aux statuts constitutifs de l'ordre :

« A la tête de chacun d'eux, il y aura un bâtonnier, lequel sera nommé par le Résident général. Il aura les pouvoirs les plus étendus, tels que la suspension, etc., etc.

Censuré à Paris

Et il en fut ainsi, et pas une voix ne s'est élevée, mais inutile de déduire que les prérogatives sacrées de la défense n'existeront plus.

ELFKI.

Quoi ajouter à ce réquisitoire ? Qu'il faut réfléchir longtemps avant de se décider de diriger ses pas vers un protectorat où tout n'est pas aussi rose qu'on le proclame.

Notre beau protectorat tunisien ne vaut-il pas mieux cent fois que cette galère marocaine ?

ECHOS (Suite)

Mort de l'aviateur Baron

Nous apprenons avec un vif regret la mort, le 13 octobre, au cours du bombardement aérien des usines d'Obernadorf, de l'adjudant Baron. L'adjudant Baron était un de nos meilleurs pilotes. Il s'était spécialisé dans les bombardements à longue distance : Ludwigshafen, Mannheim.

Nous prions sa famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

A propos de l'exportation des huiles d'olives

Notre confrère de la « Dépêche Sfaxienne » nous apprend que lundi dernier, trente-deux fabricants d'huile d'olives de Sfax se sont rendus au Contrôle civil, auquel ils ont exposé le but de leurs démarches.

Ces fabricants d'huile d'olives, dans l'intérêt des consommateurs de Sfax et des consommateurs de Tunis, demandent au Gouvernement tunisien de rejeter au 15 décembre l'autorisation d'exporter les huiles tunisiennes. Les fabricants font remarquer que pendant cette première période, la consommation aura le temps de s'approvisionner abondamment.

Après le 15 décembre, l'exportation ne pourra plus nuire à la consommation qui serait inexcusable si elle n'avait pas

mis à profit le temps qui lui aurait été laissé.

M. Klepper a entendu les explications données par les fabricants d'huile d'olives et a dit qu'il les transmettrait immédiatement à M. le Résident général.

On croit rêver en lisant de pareilles sornettes. D'abord, quand a-t-on autorisé l'exportation de nos huiles ? Ensuite, voyez-vous la consommation s'approvisionner avant le 15 décembre d'huile pour toute l'année ! La Tunisie, il est vrai, est un pays de Crésus, surtout par les temps actuels, et elle serait excusable de ne pas profiter de ces quarante-cinq jours pour s'approvisionner d'huile à bon marché.

Trêve de plaisanterie ! Ce qu'il y a de navrant dans toutes ces questions d'huile, c'est que tout le monde s'entend, marchands d'olives ou marchands d'huile, pour pousser à la hausse. Et il en est ainsi malheureusement pour tout ce qui se consomme. Bien rares sont les exceptions.

Mais les consuls veillent, nous l'espérons, et sauront déjouer toutes ces manœuvres et tous ces faux calculs.

Pour l'or réfractaire

A propos de la récolte de l'or, Jacques Dhur, dans son nouveau journal l'Eveil, indique ce qu'il y aurait lieu de faire vis-à-vis des détenteurs d'or qui ne comprennent pas ces appels incessants pour le leur faire verser alors qu'on ne voit plus, dans la circulation, la couleur d'une pièce d'or.

Le directeur de l'Eveil demande qu'on poinçonne toutes les pièces d'or et que tout détenteur en France, — après un laps de temps à fixer, naturellement, — d'une pièce d'or non poinçonnée, soit passible d'une amende de... mettons cinq francs, dix, si l'on veut... De cette façon, il aura intérêt à la faire tout de suite frapper de la marque distinctive prévue. Vrai, l'argument est à encadrer !

On devrait plutôt expliquer très clairement au public pourquoi l'Etat a tant besoin d'or et le lui dire nettement et clairement.

L'Etat fait des achats considérables à l'étranger qu'il est obligé de payer en or, la Banque de France a besoin d'avoir dans ses caisses une valeur métallique, or et argent, égale au tiers des billets en circulation d'abord pour se conformer à ses statuts, ensuite pour jouir de la confiance à l'étranger ; si elle ne possédait pas ce métal, ses billets tomberaient à zéro.

La demande de poinçonnage est un argument peu sérieux, car il faut admettre que la guerre se terminera un jour et que l'or passé à l'étranger nous reviendra petit à petit, car nous n'allons pas fermer nos frontières, surtout aux étrangers amis et neutres et ceux-ci nous rapporteront un peu, chaque jour, l'or qui s'exporte en grand aujourd'hui. A notre sens, il n'y a qu'à faire vibrer la corde patriotique pour faire couler l'or qui reste caché ou non.

Un exemple : nous nous trouvons, il y a quelques jours, dans un tramway lorsqu'une jeune et jolie femme, juive ou italienne, vint s'asseoir en face de nous. Elle tenait à la main un sac à main auquel pendaient pour six à sept cents francs de pièces d'or. On aurait beau dire à cette femme qu'elle agissait mal

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires 7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SYPHILIS GUÉRISON DÉFINITIVE sans douleur possible par la COMPRENÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqure Le traitement facile et discret même en voyage La boîte de 10 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement) Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille. Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses - Râteaux - Fauchouses Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) - Tunis

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme - Capital 75 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Cie DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots-poste Français AGENCE DE TUNIS (LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAJ hebdomad.) Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis. La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet-LICARI Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET TUNIS - Rue de Russie - TUNIS Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

L'huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie : 5, Rue Saint-Charles = TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

RAYMOND VALENSI INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

Pharmacie BLOCH 14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2 Léon Bloch Fils Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS